



# CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Conf.10.40  
16 août 2011

Français  
Original: Anglais

DIXIEME SESSION DE LA  
CONFERENCE DES PARTIES  
Bergen, 20-25 novembre 2011  
Point 19d de l'ordre du jour

## IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES ESPECES MIGRATRICES: ETAT DES LIEUX ET PISTES D'ACTION

*(Préparé par le Secrétariat)*

1. Le présent document rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat de la CMS concernant le changement climatique, plus précisément la Résolution 9.7 relative à l'impact du changement climatique sur les espèces migratrices. Le changement climatique risque de devenir l'une des principales menaces pesant sur les espèces migratrices durant le siècle actuel, d'où son aspect prioritaire pour la CMS et ses Parties.

### Réunions et rapports pertinent

2. À sa seizième réunion (Bonn, 28-30 juin 2010), le Conseil scientifique et son groupe de travail sur le changement climatique ont évalué l'état d'avancement de l'application de la Résolution 9.7 jusqu'en juin 2010 et défini un certain nombre de nouvelles questions, telles que les migrants de longue distance particulièrement menacés par le changement climatique et les modifications importantes intervenues dans les activités humaines face aux changements climatiques, qui ont à leur tour des répercussions supplémentaires sur la biodiversité (UNEP/CMS/ScC16/Doc.8 et UNEP/CMS/ScC16/REPORT).

3. Comme le préconise la Résolution 9.7, un groupe technique sur "l'impact du changement climatique sur les espèces migratrices: état des lieux et pistes d'action" s'est réuni du 6 au 8 juin 2011 à la station de recherche de la Tour du Valat, centre de recherche près d'Arles en France. L'atelier a été financé par des contributions volontaires de l'Allemagne et a réuni des experts du Conseil scientifique de la CMS, des universitaires, des ONG, des OIG et des organismes gouvernementaux spécialisés dans les interactions espèces migratrices-changements climatiques, ainsi que dans les questions juridiques et de politique (UNEP/ScC17/Inf.10). Le compte rendu de l'atelier et les présentations donnent une bonne vue d'ensemble du statut actuel des espèces migratrices pour ce qui concerne le changement climatique ainsi que sur le bien-fondé du contenu de la Résolution 10.19 (pour de plus amples renseignements et des présentations, voir [www.cms.int/bodies/ScC/climate\\_change\\_wg/ccwg\\_mainpage.htm](http://www.cms.int/bodies/ScC/climate_change_wg/ccwg_mainpage.htm)). Les experts présents à l'atelier ont rédigé un projet de Résolution 10.19 sur le changement climatique en tenant compte des recommandations spécifiques des conseillers scientifiques du Costa Rica, de l'Équateur, de Maurice, de l'Ouganda et du Sénégal. Ce projet de résolution a ensuite été distribué pour examen

au Conseil scientifique, aux membres du Groupe de liaison sur la biodiversité et à un certain nombre d'experts extérieurs.

### **Application de la Résolution 9.7**

4. La nécessité d'identifier les espèces migratrices les plus menacées par le changement climatique (voir les Résolutions 8.13 et 9.7) a fait l'objet d'un examen préliminaire des espèces inscrites à l'Annexe I par la Zoological Society of London (ZSL). Cette étude fondée sur la littérature (UNEP/CMS/ScC17/Inf.9) et couvrant 45 espèces de la liste CMS a été présentée par la ZSL à la quinzième réunion du Conseil scientifique et a été financée par le Fonds d'affectation spéciale de la CMS. L'évaluation a porté notamment sur le Narval (*Monodon monoceros*) inscrit à l'Annexe II, compte tenu de la grande vulnérabilité de cette espèce au changement climatique reconnue lors de la COP9. L'étude contient des renseignements détaillés sur des espèces spécifiques, en particulier sur celles couvertes par des Accords CMS de sorte que les résultats pourraient être directement appliqués dans le cadre de la CMS.

5. L'UICN procède actuellement à une évaluation beaucoup plus vaste visant à identifier les espèces figurant sur sa Liste rouge qui sont les plus menacées par le changement climatique. L'outil « drapeau rouge » en résultant pourrait aider les Parties à la CMS et le Conseil scientifique à identifier les espèces migratrices qui ne sont pas incluses dans l'évaluation de la ZSL, ainsi que celles qui ne figurent pas dans les Annexes de la CMS. Les méthodologies tant de la ZSL que de l'UICN ont été présentées et examinées lors de l'atelier technique susmentionné en juin 2011 (UNEP/ScC17/Inf.10). Des experts ont recommandé de procéder à une comparaison plus approfondie des deux méthodologies et que les Parties étudient la possibilité d'inscrire aux Annexes de la CMS les espèces migratrices identifiées par le "drapeau rouge" de l'UICN (voir le document UNEP/ScC17/Inf.10 et la Résolution 10.19).

6. La Résolution 9.7 préconise la mise en place d'une base de données en libre accès sur la littérature scientifique relative au changement climatique et aux espèces migratrices. Les auteurs de [www.bioclimate.org](http://www.bioclimate.org) de la ZSL ont eu l'obligeance d'inclure dans leur site Internet sur le bioclimat la littérature scientifique sur les espèces migratrices qui a été utilisée dans le projet mentionné ci-dessus. Actuellement, le développement de cette base de données en libre accès est bloqué faute de fonds (voir UNEP/CMS/ScC16/Doc.8).

7. Les Parties ont signalé qu'il était urgent de renforcer les capacités pour mieux comprendre les interactions complexes entre le changement climatique et les espèces migratrices et pour améliorer les compétences techniques afin de concevoir des réponses appropriées (voir Résolution 9.7). Les résultats de l'atelier technique de 2011 susmentionné constituent une base solide pour intensifier le renforcement des capacités régionales afin que les Parties puissent s'attaquer aux questions liées aux changements climatiques et à leur atténuation. Toutefois, des fonds sont nécessaires pour élaborer des orientations axées sur des actions appliquées à mener par les Parties et pour les diffuser.

8. La Résolution 9.7 demande que soit améliorée la capacité du Secrétariat à aborder le changement climatique et à organiser un atelier au niveau régional. L'atelier a eu lieu en 2011 comme il est indiqué plus haut et la capacité du Secrétariat à aborder de façon efficace les questions liées au changement climatique a été maintenue grâce à la création d'un poste de fonctionnaire scientifique et technique associé au sein de l'Unité scientifique, qui a été autorisée par la COP9.

9. Le Secrétariat a aidé activement le Conseil scientifique et le groupe de travail sur le changement climatique en effectuant des mises à jour de la littérature scientifique concernant le changement climatique et les espèces migratrices (par ex. UNEP/CMS/ScC16/Doc.8), en travaillant en liaison avec des experts extérieurs et des organismes spécialistes de la conservation et en recherchant des solutions économiques pour l'application de la Résolution 9.7. Le Secrétariat, par le biais de présentations et de points de presse, a placé au premier rang de ses priorités la sensibilisation aux menaces que le changement climatique fait peser sur les espèces migratrices. Il s'est agi notamment de négociations pour minimiser les effets négatifs des mesures prises pour atténuer le changement climatique, par ex. l'énergie renouvelable et de trouver un compromis efficace entre les objectifs de conservation, l'industrie et les parties prenantes nationales.

10. La coopération avec d'autres organismes, tels que la ZSL, l'UICN et le British Trust for Ornithology, a été fructueuse car elle a permis non seulement à la Convention de mener à bien son mandat pour ce qui est du changement climatique, mais aussi d'obtenir un retour d'information et des renseignements sur de nouvelles questions ayant trait à ce thème. Le Secrétariat a travaillé de concert avec d'autres MEA, telles que la CITES, la CDB et la Convention de Ramsar, en vue d'intensifier les efforts et de tenir informés ces instruments et d'autres partenaires sur les activités liées au changement climatique et aux nouveaux faits advenus dans le cadre de la CMS. Les Secrétariats de la CCNUCC et de la CMS envisagent de collaborer plus étroitement et de mettre davantage l'accent sur les instruments de la CCNUCC concernant les espèces migratrices. Il faut toutefois préciser que la négociation permanente qu'exigent les divers processus dépasse la capacité actuelle du Secrétariat. Le Secrétariat a participé activement à la COP15 de la CCNUCC et a ouvert un kiosque d'information sur les interactions entre le changement climatique et les espèces migratrices pour la durée de la Conférence de Copenhague.

### **Activités des Parties relatives à l'application de la Résolution 9.7**

11. Sur la base des informations contenues dans les rapports nationaux soumis à la COP10, les Parties à la CMS ont entrepris une gamme d'activités favorisant l'application de la Résolution 9.7, notamment dans les domaines suivants: recherche, renforcement des capacités, élaboration de plans stratégiques pertinents et surveillance.

12. Parmi les Parties qui ont exécuté des projets pour accroître la résilience et/ou atténuer les changements climatiques, les Pays-Bas ont appliqué des mesures d'adaptation aux changements climatiques comme le Réseau écologique national et le projet « Room for the River ». La Belgique a fourni au Maroc un appui financier pour la mise en œuvre du projet « Aider les forêts de cèdres à faire face au changement climatique », qui a bénéficié à plusieurs espèces migratrices. En Italie, le Ministère de l'environnement a financé des projets pertinents en coopération avec ACCOBAMS, ainsi qu'un atelier de la Commission baleinière internationale sur « Le changement climatique et les cétacés » en 2009. Au Belarus, dans le cadre du Projet 43201 FEM-PNUD, il y a des plans pour rétablir les conditions naturelles des zones humides pour les espèces migratrices. Un certain nombre d'universités australiennes s'emploient à améliorer la gestion des dugongs et des tortues marines face au changement climatique, en tenant compte des récents phénomènes climatiques extrêmes.

13. Des projets de recherche ont été signalés par un certain nombre de Parties visant à comprendre l'impact du changement climatique et à orienter la formulation de politiques. Aux Pays-Bas, des travaux sont en cours pour identifier les espèces risquant le plus d'être menacées par le changement climatique, et des mesures d'atténuation et d'adaptation ont été mises au point sur la base des conclusions obtenues. Monaco fait état d'une collaboration avec la Fondation Prince Albert II pour étudier les effets du changement climatique sur la biodiversité. Des travaux

de recherche ont été lancés pour déterminer la sensibilité au changement climatique des populations de tortues marines se reproduisant en Afrique du Sud. L'Allemagne met en œuvre de nombreux projets de recherche sur l'impact du changement climatique sur les espèces et leurs habitats au niveau national, dont beaucoup sont axés sur l'impact plus vaste du changement climatique sur la biodiversité et le paysage, par exemple le repérage des modifications dans la répartition des oiseaux. En Hongrie, un certain nombre d'universités coopèrent avec des parcs nationaux pour effectuer des recherches scientifiques, en étudiant par exemple l'effet de l'urbanisation et du changement climatique sur les oiseaux d'eau migrateurs. Le Royaume-Uni a dans le passé financé et intensément soutenu des travaux sur le changement climatique et les espèces migratrices qui ont examiné les liens étroits existant entre le changement climatique et le comportement, l'abondance et la répartition des espèces migratrices (par ex. UNEP/CMS/Conf. 8.22). En 2010, un rapport sur les effets du changement climatique sur les espèces migratrices a été préparé en Pologne. Ce rapport a été présenté lors de l'atelier technique précité, financé par l'Allemagne (UNEP/CMS/ScC17/Inf.8). Le Ministère indien de l'environnement et des forêts a appuyé des études relatives à plusieurs écorégions comme la région transhimalayenne, les Ghats occidentaux et les Sundarbans, ainsi qu'à la pêche océanique ciblée, pour examiner l'impact du changement climatique sur les espèces migratrices. La République islamique d'Iran fait état d'une recherche sur l'impact du changement climatique sur la biodiversité. La Norvège et l'Équateur ont surveillé les effets du changement climatique en se concentrant respectivement sur l'Arctique et les Galapagos.

14. De nombreuses Parties font savoir que des plans stratégiques sont en place ou en cours d'élaboration pour atténuer les effets du changement climatique sur les espèces migratrices. Il s'agit notamment de l'Éthiopie qui attribue une grande importance à l'établissement d'aires protégées transfrontalières, du Samoa et du Danemark. La Belgique aborde le changement climatique dans le cadre de ses mesures d'adaptation plus vastes, notamment le réseau écologique national. L'Afrique du Sud intègre des aspects relatifs au changement climatique, y compris la connectivité écologique, dans son Programme d'intendance de la biodiversité. L'Allemagne a adopté sa Stratégie nationale sur la diversité biologique dans le but de protéger la biodiversité et d'atténuer les changements climatiques. La Hongrie a adopté une stratégie nationale en matière de changement climatique pour 2008-2025. La République islamique d'Iran prépare une Loi sur le changement climatique, portant sur l'impact du changement climatique sur la biodiversité, qui sera incluse dans le cinquième Plan de développement national. Les Philippines ont pris des initiatives en matière de conservation et de réhabilitation des zones humides côtières. De nombreuses autres activités sont probablement entreprises par les Parties à la CMS qui contribuent à la mise en œuvre du mandat de la Convention dans le domaine du changement climatique, mais elles n'ont pas été communiquées au Secrétariat.

### **Activités liées au changement climatique dans la famille de la CMS**

15. Plusieurs plans d'action et mémorandums d'accord de la CMS comprennent des mesures d'adaptation liées au changement climatique, telles que ceux pour le Râle à miroir (*Sarothrura ayresi*), la Grande outarde (*Otis tarda*) et l'Antilope Saïga (*Saiga spp.*). L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie a publié en 2011 ses Directives pour la conservation N°12 sur les mesures nécessaires pour aider les oiseaux d'eau à s'adapter au changement climatique ([http://www.unep-awea.org/news/news\\_elements/2011/in\\_focus\\_cg12.htm](http://www.unep-awea.org/news/news_elements/2011/in_focus_cg12.htm)). L'Accord sur la Conservation des Phoques dans la mer de Wadden porte notamment sur la protection des côtes et la montée du niveau de la mer, par exemple dans la Déclaration de Sylt (2010) et par le biais d'un groupe de travail trilatéral.

16. Plusieurs mesures ont été prises au sein de la famille de la CMS visant à réduire les conséquences négatives des activités d'atténuation des changements climatiques. EUROBATS a publié ses lignes directrices pour l'étude des chauves-souris dans les projets de parcs éoliens (Publication Series No. 3; [http://www.eurobats.org/publications/publication\\_series.htm](http://www.eurobats.org/publications/publication_series.htm)) en cinq langues à ce jour, la version polonaise étant la plus récente (2011). La Sixième réunion des Parties à ASCOBANS a adopté une résolution détaillée visant à réduire les effets négatifs des fermes éoliennes offshore et d'autres énergies renouvelables (*Résolution 6.2 sur les effets négatifs de la pollution acoustique sous-marine sur les mammifères marins durant les activités de construction offshore pour la production d'énergie renouvelable*).

**Action requise:**

La Conférence des Parties est invitée à:

- a. prendre note du compte-rendu de l'Atelier technique sur l'impact du changement climatique sur les espèces migratrices: état des lieux et pistes d'action (Arles, France, 6-8 juin 2011);
- b. adopter la Résolution 10.19 sur la conservation des espèces migratrices à la lumière du changement climatique; et
- c. dégager des fonds pour la mise en œuvre du mandat de la CMS relatif au changement climatique, en particulier pour renforcer les capacités au niveau régional.